

# Mutations

QUOTIDIEN

Edité par la South Media Corporation Siège : rue de l'aéroport - BP 12348, Yaoundé Tél.: (237) 222 30 66 80 / 222 30 71 45/ Fax: 222 30 66 75 - Desk Douala : Rue Bebey Elamè, Tél : 699 50 46 59 - Bur.Bafoussam: Face pharmacie Madelon, Tel: 694 94 27 33 <http://www.quotidienmutations.cm>

## MGR KLEDA # MGR MBARGA

# Le pouvoir à la manœuvre



- Choqué par les propos de l'archevêque de Douala et président de la Conférence épiscopale sur l'élection présidentielle, l'ordre gouvernant suscite la réplique de l'archevêque de Yaoundé ;
- Les avis du prêtre jésuite, Ludovic Lado, des sociopolitistes Claude Abé et Mathias Eric Owona Nguini sur ces sons de cloche discordants au sein du clergé.

Pages 8 & 9

Page | Code électoral, Elecram et Conseil constitutionnel

7 | **L'urgence des réformes**

Page | Soutien à Biya ou Kamto

14 | **La querelle des artistes**

**édition** SALON INTERNATIONAL DE L'ENTREPRISE, DE LA PME ET DU PARTENARIAT DE YAOUNDÉ  
INTERNATIONAL EXHIBITION FOR ENTERPRISES, SMS AND PARTNERSHIPS OF YAOUNDE

**16 - 24 Février 2019, Palais des Congrès de Yaoundé**

[www.salonpromote.org](http://www.salonpromote.org) (+237) 222 214 415 / 677 707 679 / 669 999 313

SOUS LE HAUT PATRONAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
UNDER THE DISTINGUISHED PATRONAGE OF THE PRESIDENT OF THE REPUBLIC OF CAMEROON

**-ANNONCE LEGALE-**

Etude de Me TCHOUKEU Jules Raoul, Notaire au siège de la Cour d'Appel du Centre à Yaoundé-1336, rue Jean ABANDA-Essos (Montée Camp Sonel, à côté de la Station TOTAL), B.P. 1165 Yaoundé, Tél. : 222 23 04 87, Email : officenotarialtchoukeu@yahoo.com.

**PenjaLand "PJL SARL"**

SARL au capital de 28.500.000 F.CFA- **Siège** : Yaoundé quartier d'ESSOS au lieudit "face CAMP-SONEL", sous-couvert B.P. : 1165,

**CONSTITUTION**

-Actes du **31/08/2018** – **Forme** : SARL Pluripersonnelle – **Objet** : L'agriculture, l'agro-industrie et la commercialisation des fruits. – **gérant** : Monsieur **TCHOMDOU Jean Paul**. - **Dépôt** : Greffe du T.P.I. de Yaoundé-Ekou-nou sous le numéro **RC/YAE/2018/B/2573**.

- Pour insertion, Me TCHOUKEU Jules Raoul, Notaire-

**ON HEM LE CAMEROUN** Gala *Caritatif*

**Votre 100 peut sauver des vies !**

Vendredi **16** Novembre

Saphirs [salle des fêtes] - Douala

E Money : **650 74 67 51 / 694 57 27 93** pour vos dons

*Programme des obsèques de*  
**LOTTIN LONGUE Hemery Patrice**  
1972 - 2018



**Du 21 au 30 octobre 2018**  
Recueillement tous les soirs à son domicile NDZO-ASSI (Messasi)

**Judi 1<sup>er</sup> novembre 2018**  
**16h** : Mise en bière à la morgue de l'hôpital Jamot  
**20h** : Veillée jusqu'à l'aube

**Vendredi 02 novembre 2018**  
**08h** : Départ pour le village Barehock par Nkongsamba  
**20h** : Messe au domicile familial

**Samedi 03 novembre 2018**  
**09h** : Début des cérémonies  
**09h30** : Messe  
**11h30** : Témoignages  
**13h** : Inhumation  
**15h** : Collation

*Programme des obsèques de*  
**M. SOM SOM Josué**  
1953 - 2018

**Judi, 01 novembre 2018**  
**10h** : Levée de Corps à la morgue de l'hôpital de Deido à Douala  
**11h** : Transfert de la dépouille au domicile du défunt, suivi de la célébration Eucharistique  
**19h** : Veillée avec Corps au domicile du défunt sis au quartier « La vie continue » à Edéa

**Vendredi, 02 novembre 2018**  
**8h** : Départ pour le village Tai par Ngambe  
**11h** : Arrivée du Cortège au village, mise en place  
**19h** : Veillée au village.

**Samedi, 03 novembre 2018**  
**8h** : Arrivée des différentes délégations  
**9h** : Messe  
**10h** : Témoignages divers  
**11h** : Inhumation  
**13h** : Fin des cérémonies



# Peut-on encore sauver la Sociladra ?

 Par Jean-Claude Awono\*

**I**l y a un mal congénital et grave (devenu par conséquent chronique) dont souffre la Société civile de la littérature et des arts dramatiques (Sociladra) depuis sa création en 2002. C'est le « consensus », pathologie sévère qui a frappé de plein fouet la société sur ses fonds baptismaux et qui infeste d'années en années la chair et le sang d'un organisme qui ne demande pourtant qu'à exister de son existence simple et saine de structure de collecte et de redistribution des droits d'auteur au Cameroun. En 2002, au terme d'une assemblée générale honteuse par ses pratiques et brillante par ses coups en dessous de la ceinture, la pathologie vit le jour sous la forme de la fusion des deux listes qui étaient en compétition, celle d'Hubert Mono Ndjana et l'autre de Pascal Bekolo Bekolo (Pabé Mongo).

La première décennie de la Sociladra, du fait de cette mise ensemble d'un assemblage disjoint et belligène, fut un immense gâchis d'énergies et d'esprits brillants et pourtant disponibles, de la trempe de Severin Cécile Abega, Bolé Butake et autres, qui se retrouvèrent dans un conseil d'administration où l'injure et le brandissement du muscle étaient le menu fréquent et presque exclusif des rencontres de la Sociladra. L'option de ne pas laisser les textes être l'arbitre absolu de l'accession à l'exécutif de la société fut prise par la hiérarchie et entérinée par les parties prenantes de la gestion collective. Il fallait faire les choses à la camerounaise, et non comme elles doivent se faire ; il fallait l'obscur, avec tout le parti pris de clientélisme et de perversité que l'on peut imaginer. Il y avait des « milliards à ramasser » qui ne demandaient qu'à ce que l'on se courbe, pouvait-on entendre dire, le reste ne comptait pas. Bientôt, en 2022, dans moins de cinq ans la Sociladra aura 20 ans. Que peut-on en attendre ? Au vue de l'état actuel de la société, rien absolument. Car la pathologie de 2002, qui était sous-jacente à tout ce qui arrivait à notre pauvre entreprise, a refait surface l'an dernier, en 2017, de manière plus énergique encore, à la faveur d'une étonnante Assemblée générale qui a accouché d'un autre « consensus », celui-ci sans doute

plus destructeur que le premier qui avait au moins l'avantage de s'attaquer à une construction dont les fondations étaient encore toute fraîches de la solidité de la venue au monde.

Là où il fallait tout simplement laisser les parties en compétition aller à la rencontre de l'électorat, on imposa sans raison vraiment valable une « consentement » cousu de toutes pièces et dont les visées étaient moins de compétitivité et d'efficacité dans le management de la gestion collective que partisanes et veules. On traçait en le faisant un horizon sans lendemain du droit d'auteur au Cameroun. La preuve : la direction générale est depuis lors bloquée, il a fallu baver pour reconquérir l'agrément, la non répartition des droits il y a belle lurette, la non tenue des conseils d'administration tels que prévus par les statuts, la gestion obscure des ressources disponibles... Autant de pistons qui n'arrêtaient plus d'allumer la colère des 27 membres du Conseil d'administration actuel dont certains ont contraint Mme Elise Mballa, par le biais d'une pétition, à convoquer un conseil d'administration extraordinaire la semaine dernière. Après avoir convoqué une session du Conseil le 25 octobre, la PCA, « suite à une concertation avec la Commission de Contrôle et de la Création des Organismes de Gestion Collective », a ajourné les assises, renvoyant « la convocation d'un Conseil d'Administration Ordinaire le 14 novembre 2018 ».

Et les supputations ont déjà commencé, l'on se demandant si la Sociladra va enfin sortir de la « malédiction du consensus » pour se frayer un chemin de liberté et de compétitivité managériale. L'organisme de gestion collective de catégorie 1 implantée à Essos à Yaoundé et dont le portefeuille couvre auteurs, éditeurs et dramaturges peut-il encore être sauvé, malgré les congestions congénitales qui le minent et obscurcissent l'horizon que les ayants droit veulent voir ? La Sociladra peut-elle guérir de sa pathologie ? Attendons de voir ce qui se passera le 14 novembre prochain sous l'égide de Mme Elise Mballa.

\*POÈTE, PROFESSEUR DE LETTRES, ÉDITEUR

## Mutations

Édité par la South Media Corporation. Récepissé N° 00020/RDDJ/J/BASC

### Président du conseil d'administration

Protais Ayangma

### Directeur de publication a.i

Georges Alain Boyomo

### Administration, finances et ressources humaines

Marie Sidonie Boulounou

### Audit et contentieux

Adrien Bassang'na Bomba

### Rédacteur en chef

Georges Alain Boyomo

### Rédacteurs en chef adjoints a.i

Lucien Bodo (Actualité)

Michel Ferdinand (Magazines)

### Responsable Digital

Pascal Dibamou

### Chroniqueurs

Jacques Eric Andjick

Dubois Onana

Richard Makon

Jean-Claude Awono

### Caricaturiste

Robert Pougoué

### RUBRIQUES

#### Politique

Jean De Dieu Bidias

#### Société

Paulette Ndong

#### Economie

Lucien Bodo

#### Education

Nadine Guepi

#### Tech & Web

Marguerite Papan

#### Culture

Marthe Ndiang

#### Sports

Dimitri Mebenga

#### Santé/Environnement

Adrienne Engono Moussang

#### Rédaction

Wamba Sop, Ludovic Amara, Ibin

Hassan, Josiane Afom, Désiré

Domo, Vanessa Bassale, Jean-Christophe Ongagna, Mélanie Ambombo,

Rosine Ntolo, Arnaud Kuipo, Renaud Inang, Claude Olivier Banaken, Guy Martial Tchinda, Florentin Ndatewou

### DESK LITTORAL ET SUD-OUEST

**Chef :** Michel Ferdinand

**Adjoint :** Blaise Djouokep

### CORRESPONDANTS

**Grand Nord :** Jacques Kaldaoussa

**Ouest/Nord-Ouest :** Robert Nkake

**Est :** Sebastian Chi Elvido

**Sud :** Guy-Roger Mvondo

### Edition/Infographie

Samuel Tcheudjo

Valentin Essimi Tsanga

### Service Commercial et Marketing

**Chef :** Michael Brobst

**Responsable Yaoundé :** Augustine Nokam

### Chargés de clientèle

Pulcherie Nsia, Philiace Tamko

Lionel Akono, Grâce Olinga

Suzanne Essono Nanga

### Service de la comptabilité

Jacques Barnabé Nthep

Albert Mbende

### Service Production

Joël Anong

Dieudonné Bitang

### Service Distribution

Etienne Temfack

Hervé Ngomenda

### Impression

Les nouvelles idées

Téléphone : (237) 222 306 680 / 222 306 675/ 698 24 99 29

Site web : <http://www.quotidienmutations.cm>

Siège Yaoundé : Face CAMI TOYOTA - Mvog-Mbi

Douala : Rue Bebey Elame - Akwa

## Caric

PAUL BIYA, CANDIDAT EN 2025?



## Campost/Groupe l'Anecdote

# Amougou Belinga solde sa dette

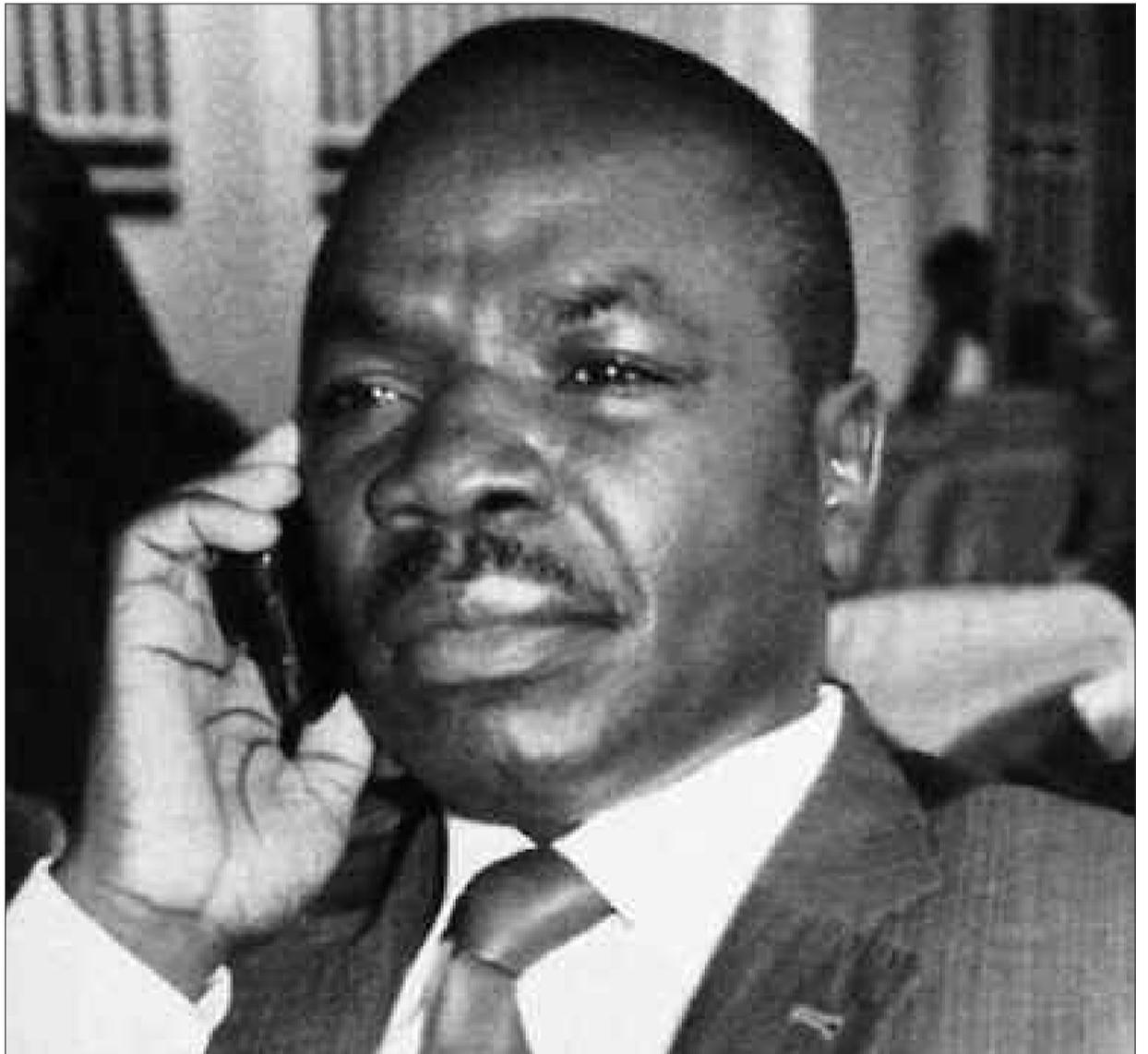
D'une valeur de près de 510 millions Fcfa, le patron de presse s'en est entièrement acquitté hier 29 octobre.

 Par Arnaud Kuipo

Le siège du groupe l'Anecdote hier 29 octobre à Yaoundé est le lieu de convergence de plusieurs journalistes. Une rencontre avec le président directeur général (pdg), Jean Pierre Amougou Belinga, y est prévue à 13h. A cette heure, plusieurs journalistes sont déjà installés. La chargée de la communication, Inès Belinga, est devant l'assistance. Quelques temps après, la journaliste, assise, présente les excuses de son patron empêché. Elle va conduire le point de presse. elle annonce que le pdg et son groupe l'Anecdote ne doivent plus rien à la Cameroon Postal Service (Campost).

Il s'agit d'une dette de 509 790 931 Fcfa imputée au Pdg par la Campost. « Certes, il y a une convention qui liait [...] le groupe l'Anecdote à la Cameroon Postal Service (Campost), et elle vient de prendre fin », souligne la chargée de la communication. C'est ce 29 octobre que le dernier versement a été effectué ; soit un montant de 112 517 000 Fcfa. Le précédent quant à lui date du 25 octobre dernier (150 millions Fcfa).

Effective depuis 2016, l'on apprend que ladite convention s'étendait jusqu'en 2021. Il est précisé que le règlement s'est effectué avant l'échéance. « [...] il [le pdg, ndlr] voudrait se présenter comme étant quelqu'un qui se veut républicain. Et c'est [...] un enseignement qu'il [le pdg, ndlr] est en train de donner à tous ceux qui doivent également de l'argent à la Campost », relève Inès Belinga. De plus, elle renseigne que le désormais ancien débiteur s'était exprimé sur l'origine de cette dette. « Il n'a jamais pris de l'argent à la Campost, mais il en était client avec plusieurs comptes qui, au fil des années, ont eu des difficultés », indique-t-elle.



Jean Pierre Amougou Belinga.

## Consommation de stupéfiants

# Six lycéens interpellés à Bafoussam

 Par Robert Nkaké

Le 24 octobre dernier à Bafoussam, région de l'Ouest, des jeunes au regard hagard et fuyard, affichent un air d'agressivité. Une attitude bizarre remarquée par la grand-mère de l'un des six élèves interpellés. Ayant plusieurs fois constaté quelques écarts de comportement de ces derniers au sortir de la chambre dans laquelle ils s'enferment très souvent, la septuagénaire a alerté les forces de sécurité. C'est ainsi que le groupuscule a été surpris en flagrant délit de consommation du cannabis et du tramadol. A en croire un policier, certains avaient même recommandé à leurs camarades de faire des incantations à l'aide des bougies de couleurs. Dans cette série de

dénonciations, l'on apprendra qu'un autre groupe d'élèves exerce en cachette au domicile de l'un de leur camarade. Ils ont d'ailleurs menacé de mort quiconque oserait dévoiler leurs activités. Mais le secret a tôt fait d'être divulgué. C'est l'un des parents qui décide d'interroger son fils. Ce dernier est immédiatement passé aux aveux. Cette situation remet au goût du jour, le fameux phénomène de consommation des stupéfiants dans les établissements, la difficulté de mettre fin à la drogue est de mise. En attendant de voir plus clair sur ces actes de déviance, les suspects sont en garde à vue dans les locaux du commissariat pour exploitation et correction éventuelles.

## Oim-Ue

# Pour une meilleure prise en charge des migrants

 Par Florentin Ndatewouo

Présenter les résultats de la première année de mise en œuvre de la politique de protection et de réinsertion des migrants, ainsi que la planification pour la deuxième année. Tel est l'objectif visé par la rencontre du 18 septembre dernier, entre l'Organisation internationale pour les migrations (Oim), la délégation de l'Union européenne (Ue) au Cameroun et le gouvernement camerounais. Dans une dynamique de recherche des solutions en vue de l'amélioration des activités relatives à la protection, la réintégration des migrants et potentiels migrants au Cameroun, l'Oim propose un ensemble de mesures. Il s'agit entre au-

tres de « développer davantage de synergies avec les programmes ministériels en vigueur et ceux financés par d'autres bailleurs de fonds, visant au soutien de l'emploi des jeunes ; intensifier les actions de suivi des projets installés ; utiliser et identifier davantage de success stories des migrants bénéficiaires dans le cadre de la sensibilisation ; créer un mécanisme de collecte et d'analyse des besoins en termes de renforcement de capacités ». Des propositions qui auraient trouvées écho favorable auprès de Adoum Gargoum, ministre délégué auprès du ministre des Relations extérieures chargé du monde islamique.

## Yaoundé

## La mendicité simple, un nouveau métier

Des individus bien vêtus et valides arpentent les rues de la capitale pour obtenir de l'argent.

Par Cyril Marcel Essissima

« Bonjour mon frère, s'il te plaît, j'ai besoin de 100 Fcfa. » C'est généralement par cette approche que des inconnus abordent les citoyens dans les rues de Yaoundé. Hommes, femmes et même enfants, ces mendiants d'un autre genre n'ont pourtant pas l'air nécessiteux. Tous sont toujours ou presque bien vêtus. Ils donnent parfois l'impression d'avoir eu un imprévu. Ce dimanche 28 octobre sur l'embranchement Mvog-Mbi – Sopecam, un jeune homme, la trentaine bien entamée aborde des usagers. Ce dernier qui s'est même déjà fait remarquer, opère généralement dans l'après-midi pour poser des soucis de transport. « Bonsoir mon frère. S'il te plaît tu peux me trouver 100 frs là », lance celui qui vit pourtant non loin de son terrain de chasse. Barbu et s'exprimant parfaitement en français, il n'aborde que les personnes visiblement bien mises. D'un trottoir à l'autre, il ne se lasse pas de faire la navette à la recherche de bienfaiteurs.



Un mendiant de luxe abordant sa cible.

Au lieu-dit « carrefour Vogt », vêtu d'une chaussure mocassin et d'un pantalon kaki assorti d'un t-shirt marron, un autre jeune homme s'est illustré. Tête baissée vers son téléphone multimédia,

il se retourne à l'approche de toute personne qui passe près de lui. Sans motif quelconque, il déclame maladroitement : « Bonsoir, peux-tu me prêter une pièce ? » Les raisons de leur mendicité ne sont pas connues puisqu'ils ne sont pas ouverts au dialogue.

Entre empathie et méfiance, les avis sont partagés. À l'observation, la stratégie consiste à cibler des personnes isolées dans des coins de rue. Après une brève courtoisie, la formule est lâchée comme dans un rendez-vous : « Pardon mon ami(e), trouve-moi une pièce de 100 Fcfa là-bas ! La première fois que l'un d'eux m'a abordée, j'ai d'abord cru qu'il voulait juste un renseignement. Puis, il me demande 100 Fcfa pour emprunter un taxi. J'ai sorti 150 Fcfa pour l'aider », confie Carine rencontrée dans un supermarché de Yaoundé, le 23 octobre dernier.

A la « Poste centrale », Olive a pris sa résolution. « Depuis que j'ai croisé le même monsieur qui m'a demandé 100 Fcfa par deux fois au carrefour Olézoa, ça m'a paru louche. Maintenant, je ne m'arrête plus lorsque quelqu'un m'interpelle dans la rue ». Le cas de John est éloquent. « Un jour, au niveau du lieu-dit 'Camer', une dame m'a posé un problème de transport. Sans arrières pensées, je lui ai donné 1000 Fcfa. Plus loin, je me suis retourné. Et j'ai constaté qu'elle abordait d'autres personnes. Alors j'ai compris que je m'étais fait avoir », relate le trentenaire d'un air amusé. Dans cette action, d'autres comme Serge, mécanicien au quartier Nlongkak pensent que « ce sont des sectaires qui veulent juste prendre les chances des gens ».

## Henri Tedongmo Teko

## Il s'agit d'un entrepreneuriat de la mendicité

Le sociologue explique les ruses de certaines personnes qui instrumentalisent la pauvreté.

Par Cyril Marcel Essissima

De façon récurrente, des individus, apparemment bien portants, abordent les citoyens dans les rues de Yaoundé pour leur soumettre des doléances. Est-ce de la mendicité ?

Il s'agit effectivement d'un phénomène qui prospère dans nos centres urbains depuis plusieurs décennies. Sous divers prétextes, des individus, hommes, femmes et enfants abordent des citoyens pour leur soumettre des problèmes et obtenir d'eux une assistance financière. Cette pratique est pour certains, un métier qu'ils exercent tout au long de la journée. Des « mendiants VIP », c'est-à-dire d'individus décentement vêtus, qui vous abordent et sollicitent votre assistance en faisant croire qu'ils ont été victimes d'une agression ou qu'ils ont égaré leur porte-monnaie. Dans tous les cas, ces différents individus recourent à des ruses et à des stratégies visant à susciter la pitié de l'éventuel « bienfaiteur ». Il s'agit plus concrètement, d'un entrepreneuriat de la mendicité qui tire profit de la sensibilité des citoyens à travers une corruption morale savamment orchestrée et formalisée.

Qu'est-ce qui peut expliquer une telle pratique ?

Il est difficile de donner une explication totale et absolue à ce phénomène. En tout temps et dans toutes les sociétés, il y a toujours eu des mendiants authentiques et des entrepreneurs de la mendicité. Chaque société a ses mendiants et les formes d'expression de la mendicité varient d'une société à une autre, en fonction des configurations éthiques, identitaires et économiques. Toutefois, dans une société comme la nôtre, caractérisée par l'absence d'une politique volontariste et humaniste de prise en charge des personnes devenues nécessiteuses du fait d'un handicap, de l'âge ou d'une circonstance particulière de la vie, la réalité de la mendicité révèle une morphologie et une dynamique particulières. Elle tend à franchir les frontières de la morale pour devenir une mendicité justifiée par des carences politiques et légitimée par une société



qui se soucie peu de la qualité des itinéraires de la survie et de l'enrichissement. D'aucuns estiment qu'il s'agit là d'une pratique sectaire ?

La mobilisation de l'imaginaire mystico-sorcellaire par certains citoyens dans leur perception de ce phénomène n'est pas dénuée de pertinence. Sur la base de quelques cas vécus, expliqués sans le recours à la logique cartésienne, les pratiques de la mendicité dans notre environnement peuvent être diversement interprétées. Le climat de suspicion généralisée qui prévaut dans notre environnement social est structuré et animé par la

forte vitalité des croyances religieuses et sorcellaires. Celles-ci conçoivent notre environnement comme étant infesté de démons et de forces du mal, agissant par le biais de certaines catégories sociales. Le mendiant suivant cette logique peut être considéré comme une personne dont le statut actuel est la conséquence de graves péchés commis par cette personne par le passé. Il peut aussi être considéré comme un agent des « forces du mal » qui profiteraient de l'exercice de son activité pour « subtiliser » les chances des bienfaiteurs.

Quelle attitude devrait-on adopter ?

Chaque citoyen réagit lorsqu'il est face à un mendiant suivant ses repères éthiques, religieux et/ou socio-culturels. Il n'existe donc pas un modèle unique, normatif et idéal de comportement qui pourrait être recommandé. La mendicité dans notre environnement est aujourd'hui un phénomène de mode. À cela, pourra s'ajouter une véritable politique de prise en charge des personnes nécessiteuses dans le cadre d'institutions créées à cet effet. En attendant l'effectivité de ces suggestions, le citoyen devra se contenter de faire preuve de vigilance, afin de ne pas être la victime de plus d'une débrouillardise délinquante et peu propice à l'éclosion de la culture de l'effort dans une société qui aspire pourtant à l'émergence

## Infractions

Selon Me Mang Mayi, « toute personne peut faire une dénonciation auprès des autorités judiciaires ou policières ». A défaut, la justice peut s'autosaisir, notamment par « la saisine d'office du procureur de la république », explique le praticien du droit. Et si le phénomène prospère, c'est du fait de « la tolérance administrative », déplore l'avocat. Mais toujours est-il qu'« il est de la responsabilité de l'État de les exfiltrer des rues à travers le ministère des Affaires sociales », conclut le conseil.

Son jeune confrère Me Herman Sihgomnou Fotso, qui définit la mendicité comme l'action de solliciter humblement ou de façon servile et humiliante l'aumône ou la charité indique que ce comportement est réprimé par le code pénal en ses articles 245 et 246. Aussi, renchérit-il, l'on distingue « la mendicité simple et la mendicité aggravée ». Et pour le cas d'espèce, c'est la mendicité simple. « On en parle lorsque, celui qui, ayant des moyens de subsistance ou pouvant se les procurer par le travail, sollicite la charité en quelque lieu que ce soit. Il s'agit ici pour le législateur de réprimer la paresse sous toutes ses formes. La sanction encourue est un emprisonnement allant de 03 mois à 03 ans avec une amende allant de 50.000 à 500.000 Fcfa », explique l'avocat stagiaire.

## Dernière heure

## Nomination

Benjamin Didier Banlock est le nouveau secrétaire général de la Fédération Cameroun de football (Fecafoot). Nommé le 24 octobre dernier par une résolution des cinq membres du Comité de normalisation, celui qui est désormais l'ancien directeur de la plateforme de football Wyscout pour l'Afrique, prend les pouvoirs du secrétariat général de l'instance faitière du football camerounais en lieu et place de Martin Etongue, nommé conseiller du président du comité de normalisation, Me Dieudonné Happi. L'information a été officialisée hier 29 octobre.

## Challenge Startupper

# La seconde édition lancée par « Total »

La compétition initiée par cette compagnie pétrolière et gazière vise à récompenser de jeunes entrepreneurs âgés de 35 ans au plus.



Par Michel Ferdinand

La deuxième édition du « Challenge Startupper de l'Année 2018-2019 », compétition promue par le groupe Total, a été lancée le 19 octobre 2018 à Douala, lors d'une conférence de presse organisée par Total Cameroun, leader du marché de distribution de produits pétroliers. Il s'agit d'une idée qui prospère dans 60 pays au monde répartis sur tous les continents dont une trentaine en Afrique. L'objectif étant de contribuer au développement de l'entrepreneuriat des jeunes âgés de 35 ans au plus.

Le concours placé sous le parrainage d'André Siaka, ex-directeur général du groupe Société anonyme des brasseries du Cameroun (Sabc), est ouvert aux Camerounais entrepreneurs ayant un projet ou une entreprise depuis moins de deux ans, sans distinction de domaine d'activité. Le jury du « Challenge Startupper » présidé par Marème Malong depuis la première édition, est constitué de personnalités

connues dans plusieurs secteurs d'activité. On y retrouve Protas Ayangma (Pca Ecam), Gwendoline Abunaw (Dg Eco-bank), Béatrice Adjovi (avocate), Frédéric Debord (Dg Orange Cameroun), Jean-Pierre Badga (Dg agence des Pme), Adrien Béchonnet (Dg Total Cameroun) etc. Les critères devant être appliqués par le jury sont définis à l'avance, puisque ce jury doit plancher avec un regard sur le caractère innovant du projet, son impact social et sociétal, sa faisabilité et son potentiel de développement. « C'est une question de responsabilité. Quand on est présent dans un pays comme le Cameroun depuis 70 ans, avec 35% de parts de marché dans notre domaine, on doit aider les jeunes dans leur entrepreneuriat. On le sait, les sociétés privées et le secteur public



Adrien Béchonnet (Dg Total Cameroun, à droite) et le chef de projet Challenge Startupper Cameroun (Frédérique S. Ngosso-Nsangué Akwa) lors de la conférence de lancement à Douala.

ne sont pas capables d'absorber toutes les richesses de ces jeunes qui arrivent sur le marché », explique le directeur général de Total Cameroun, Adrien Béchonnet. Les trois meilleurs projets retenus bénéficieront d'un appui financier de Total Cameroun allant de 8 millions Fcfa au premier à 3 millions au troisième, en passant par 5 millions alloués au second. En plus d'être accompagné professionnellement, chacun du trio-gagnant est bénéficiaire d'une campagne de communication pour donner de la visibilité à son projet.

### Innovation

D'ici à février 2019, date prévue pour les récompenses, le planning prévoit un dépôt des dossiers jusqu'au 13 novem-

bre sur le site Internet ouvert à cet effet, soit un seul dossier autorisé par candidat. Par la suite, les membres du jury procéderont à un tri des dossiers selon leur conformité au règlement. Cette étape devra être suivie d'une phase digitale au cours de laquelle les dossiers retenus feront l'objet d'un vote par les connaissances via les réseaux sociaux. C'est ainsi que les 100 meilleurs dossiers seront analysés par un organisme externe à Total pour désigner les 15 dossiers finalistes. Ces derniers seront donc auditionnés et coachés pour mieux présenter leurs projets respectifs. L'innovation enregistrée en 2018 porte sur le label « Coup de cœur féminin », afin de soutenir les femmes entrepreneurs. On en aura ainsi dans tous les pays où le groupe Total est représenté.

En 2016, la première édition de « Challenge Startupper » a fait trois lauréats, Alain Nteff (premier et lauréat panafri-

cain), Olivier Madiba et Serge Poueme. Alain Nteff s'est distingué par son projet Gifted Mom, une application Sms Web Mobile pour le suivi des femmes enceintes et les mamans portant des bébés. Les concernées s'inscrivent gratuitement à l'hôpital pour recevoir des messages éducatifs et les rappels de rendez-vous ou de vaccination. L'application qui peut être téléchargée sur « Playstore » pour celles qui ont un Smartphone, couvre aujourd'hui 42 hôpitaux. « Avant Total Startupper, 25 000 mamans utilisaient notre produit. Actuellement nous sommes à plus de 160 000 personnes. En 2019, nous comptons toucher 700 000 personnes », se félicite Alain Nteff, qui a aussi fixé ce même délai pour atteindre les deux régions restantes, l'Est et le Sud.

## Baidu

# La traduction en temps réel



Par Gabrielle-Charles Aleme (Stagiaire)

Le groupe chinois Baidu en collaboration avec l'Université américaine d'Oregon va mettre sur le marché un outil technologique, éponyme de l'entreprise, permettant de prédire la fin des phrases et de les traduire simultanément. Sorti le 24 octobre dernier, Baidu compte se démarquer de ses principaux rivaux Google translate, Reverso, Deep à travers cette innovation. En effet, contrairement aux deux premiers qui écoutent entièrement la phrase avant d'en proposer une traduction, Baidu pour sa part s'inspire des traducteurs professionnels. Ces derniers ont la capacité d'anticiper sur le reste des mots de la phrase et la traduire automatiquement. Cette technique permet à l'utilisateur de gagner en temps au cours d'un échange mêlant plusieurs langues.



Utilisant des algorithmes capables d'analyser et de traduire plus de deux millions de phrases en anglais, allemand, mandarin et en chinois, la technologie utilisée par Baidu s'appuie sur des méthodes appelées « machine learning » (apprentissage automatique). Grâce aux millions de textes

étudiés, l'outil propose aux utilisateurs les mots, expressions, noms, qui ont l'habitude de se retrouver dans la même phrase. Si un utilisateur prononce le mot « président » par exemple, Baidu proposera instantanément « de la République » dans la langue de traduction désirée et si vous ajoutez « Cameroun » il dira « Paul Biya » tout simplement parce que ces mots se retrouvent généralement dans les mêmes textes. En outre, le groupe chinois dit être en mesure de dépasser les barrières telles que les structures de phrases qui changent souvent en fonction des langues, grâce son outil prédictif et beaucoup d'entraînement. Les passionnés du digital et des technologies de l'information et de la communication (tic) n'attendent plus que son arrivée sur le marché.

## Série : Les chantiers du septennat 2018-2025

Conseil constitutionnel, Elecam...

# L'urgence des réformes

Paul Biya a été réélu dans un contexte où de forts soupçons pèsent sur la sincérité des règles du jeu électoral.

 Par Michel Ferdinand

Les membres du Conseil constitutionnel auront tranché « en leur âme et conscience » en faveur du candidat Biya Paul, réélu pour un mandat de sept ans à la magistrature suprême, et il restera une tache indélébile dans la carrière des juges qui se veulent distants des parties au contentieux et dont la neutralité est remise en cause par un justiciable. Ainsi analyse-t-on l'impact de la sortie du président du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (Mrc), Maurice Kamto, le 16 octobre dernier à l'entame de l'audience publique du contentieux post-électoral relatif à la dernière présidentielle devant le Conseil des « sages ». Le requérant venait alors de traduire sans euphémisme l'expression d'un sentiment populaire qui s'enracine au fil du temps au Cameroun, jetant un doute sur l'indépendance même des acteurs appelés à rendre justice, sans parti pris. Une critique qui ne peut pas être rejetée entièrement, dès lors que les faits semblent parler d'eux-mêmes. « Comment peut-on croire que quelques membres du Conseil constitutionnel ont perdu leur casquette de militants d'une formation politique, notamment le Rdpc, par le simple fait de l'acte de nomination. C'est trop facile de nous faire gober cela », regrettait, il y a quelques mois, un acteur de la société civile. Au moment où son collègue, en mai 2018, en rajoutait au scepticisme en dénonçant la signature d'un membre de ce Conseil, apposée sur une motion de soutien à la candidature de Paul Biya à la récente présidentielle. « Une malencontreuse coquille s'est glissée dans la motion de soutien [...] Au lieu de Jean Fomane Akame, lire plutôt Marie Fomane Akame ». La mise au point du chef de la délégation permanente régionale du Comité central du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc) pour le Sud, Jacques Fame Ndonga a-t-elle dissipé les soupçons sur l'engagement militant de Jean Fomane Akame, membre du Conseil constitutionnel ? Chacun y va de sa lecture. A l'épreuve, le baptême du feu des 11 « sages » a laissé planer



Comportement partisan à proscrire.

des interrogations sur la capacité du Conseil à créer le droit par la jurisprudence. A cet égard, des grincements de dents persisteront aussi longtemps que la loi ne protégera pas les représentants des partis politiques de l'opposition qu'on peut « chasser » aisément d'un bureau de vote comme des « ennemis » de la nation. Les exemples sont légion dans le dispositif législatif et réglementaire en vigueur : emplacement des signatures sur les procès-verbaux des commissions départementales de supervision, obligation aux commissions compétentes de consigner toutes les réserves émises, etc.

### Jeu insidieux

Ce qui s'énonce pour le Conseil constitutionnel vaut pour Elections Cameroon (Elecam). L'organe en charge de l'organisation, la gestion et la supervision de l'ensemble du processus électoral et référendaire n'a pas souvent su se mettre dans un manteau d'acteur neutre. Les actes de no-

mination de ses dirigeants ne prescrivent pas une obligation de contrepartie vis-à-vis du signataire. Malheureusement, la proximité qui jaillit régulièrement des rapports entre Elecam et le Rdpc (parti au pouvoir), trahit la distance à observer par le premier pour offrir à l'opinion l'idée d'un jeu électoral crédible.

A la base, il y a ce Code électoral querellé. Le débat autour d'une élection présidentielle à deux tours, du bulletin unique, etc., est tellement récurrent que, nombre d'acteurs ne cessent de plaider pour la relecture de ce texte, de manière à avoir un « texte consensuel » émanant d'acteurs multiformes. Le « jeu insidieux » de la forte majorité parlementaire aidera moins Paul Biya à revendiquer la paternité d'une démocratie en construction. Parce que sur ce point, l'homme du Renouveau aura pris son courage à deux mains pour demander à ses camarades du Rdpc, en plein parti unique en 1990, de se préparer à affronter une nouvelle concurrence. Le processus est loin de faire école.

## Ernest Folefack

# L'impartialité est l'âme des institutions en charge des élections

Enseignant de droit public à l'université de Dschang, il pense qu'Elecam et le Conseil constitutionnel peuvent mieux faire.

 Par Michel Ferdinand

Après la proclamation des résultats de la dernière présidentielle, certains acteurs politiques dénoncent la partialité des institutions en charge de la gestion des élections au Cameroun. Etes-vous du même avis ?

S'il faut aller droit au but, je suis du même avis que ceux qui dénoncent la partialité des institutions dont il est question. Mon avis ne date pas de la dernière présidentielle, mais de l'effet combiné de l'architecture et du fonctionnement des deux institutions mises en cause : Elecam et le Conseil constitutionnel. L'impartialité est l'âme des institutions qui ont en charge des élections, mais cette âme manque cruellement tant à l'Elecam qu'au Conseil constitutionnel. Elections Cameroon est une contrefaçon gros-

sière de l'institution canadienne en charge des élections au Canada. Son architecture institutionnelle étant minée par l'absence d'indépendance organisée par le jeu de nominations et les mandats multiples, il ne maîtrise ni le calendrier électoral ni le financement des opérations. Les membres d'Election Canada sont désignés par le Parlement et non par les nominations présidentielles qui au Cameroun prennent l'allure d'un sauvetage pour les personnes désespérément à la recherche d'un strapontin. Le fonctionnement est noyauté par une direction générale et le personnel qui ne rassure personne par leurs gestes au quotidien que par le profil des personnes clés. Pour finir de discréditer cette institution, il y a une biométrie de façade.

### Et s'agissant du Conseil constitutionnel ...

Le manque de crédibilité face à la dernière élection est consubstantielle à sa composition, notamment le profil des personnes et à l'éventualité d'un renouvellement de mandat qui inhibe toute initiative. Sur le plan pratique, il s'agit d'une institution inutile, car chargée d'un contentieux qui n'existe que tous les 5 et 7 ans et pour quelques jours. Mon rejet de cette institution vient de son mode de saisine en dehors du contentieux électoral. Parce que cette institution n'est pas accessible aux citoyens qui souffrent au quotidien des violations de la Constitution et les textes



ayant une telle valeur, elle n'a point d'expertise qu'on acquiert à l'œuvre pour comprendre le contentieux électoral qui touche à l'âme du peuple.

### Quelles réformes peut-on entreprendre pour assurer des élections justes et transparentes ?

Il est urgent de réformer profondément les deux institutions qui sont Elecam et le Conseil constitutionnel. Au-delà du profil des membres à désigner, il faut un seul mandat pour les membres des deux institutions. Elecam doit pouvoir maîtriser le processus électoral et ne plus dépendre des sous-préfets et autres autorités. Le Conseil constitutionnel, à défaut de sa suppression, doit être accessible aux citoyens. Pour cela, il faut une réforme constitutionnelle qui met en exergue les droits des citoyens ayant une valeur constitutionnelle.



**Mgr Samuel Kleda vs Mgr Jean Mbarga**

## Le duel à distance permanent

*Le deuxième, évêque métropolitain de Yaoundé, réaffirme la nécessité pour l'Eglise de rester politiquement neutre, après les réserves émises par son homologue de Douala et non président de la Conférence épiscopale, quant à la transparence du scrutin présidentiel.*

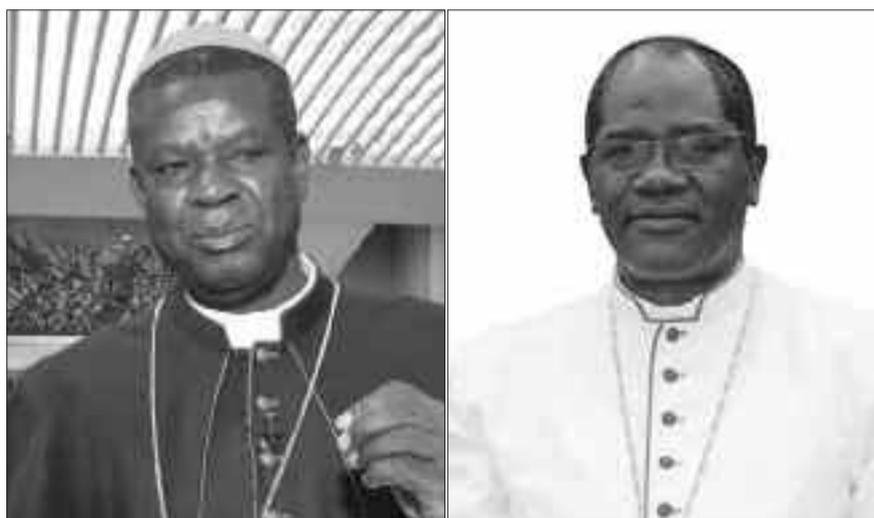


Par Jean De Dieu Bidias

Lors d'une conférence de presse qu'il a donnée le 24 octobre dernier, soit deux jours après la proclamation des résultats de l'élection présidentielle du 07 octobre dernier, l'archevêque métropolitain de Douala et non moins président de la Conférence épiscopale nationale du Cameroun (Cenc), Mgr Samuel Kleda, a émis un certain nombre de réserves quant à la transparence du processus ayant conduit à la réélection de Paul Biya. « L'Eglise, a estimé le prélat, demande qu'une élection

soit transparente, libre ; et ce sont les citoyens qui choisissent. Ils sont capables d'élire quelqu'un et de le démettre quand il ne répond plus à leurs aspirations. Si quelqu'un est élu de manière transparente, c'est à partir de ce moment qu'on dit que Dieu lui a donné le pouvoir ». Or, a-t-il poursuivi, dans le contexte camerounais en particulier et africain en général, « on a l'impression qu'avant d'aller aux élections, on connaît déjà les résultats ».

Mgr Samuel Kleda a la ferme conviction que l'élection présidentielle « donne l'occasion à un peuple de s'exprimer et de faire des choix concernant la gestion de son propre pays. L'électeur voudrait que quelque-chose change sur sa situation et il choisit un dirigeant qui pourra le faire. Si je prends l'Extrême-Nord, le Rdp a eu 89%. Cela me fait beaucoup réfléchir dans ce sens que cette région est aujourd'hui la moins développée au Cameroun. Dire que ces gens qui souffrent presque chaque année pendant la période de soudure [...] ont voté à 89%, ça me pose sérieusement un problème. On dirait qu'il y a beaucoup d'analphabètes, des gens qui ne sont pas



Mgr Samuel Kleda et Mgr Jean Mbarga.

capables par eux-mêmes d'analyser et qu'on profite de cette situation ».

### Opposition

Autre curiosité du dernier scrutin présidentiel aux yeux de l'archevêque métropolitain de Douala, le score à la soviétique de Paul Biya dans les régions du Nord-Ouest (81,4% de voix) et du Sud-Ouest (77,69% de voix). « Je regarde encore la zone anglophone où les résultats du parti au pouvoir sont très élevés. Alors, quand il s'agit des élections, au moment où on n'a pas pu battre campagne là-bas, d'où viennent tous ces pourcentages du parti au pouvoir? Ce sont les questions que je me pose concernant cette élection, comme devrait le faire tout Camerounais. Ça veut dire que tous les problèmes que nous cherchions à résoudre avant les élections seront là et ne trouveront pas de solutions, étant donné que tout va continuer normalement. Ce sont les questions que je me pose en tant qu'évêque, en tant que président de la Conférence épiscopale ». Depuis cette déclaration, Mgr

Samuel Kleda est pris en grippe par la presse à capitaux publics et certains médias privés qui l'accusent pratiquement de rouler pour l'opposition.

### Mgr Bala

Même au sein de l'Eglise catholique qui est au Cameroun, l'on se désolidarise de sa sortie pour le moins virulente sur la présidentielle. Ainsi de son homologue archevêque métropolitain de Yaoundé, Mgr Jean Mbarga, qui reste convaincu que « la religion dans une société est politiquement neutre ». « On peut, juge-t-il, dire apolitique, pour la simple raison que la religion chrétienne, musulmane, ou autre, met les hommes, tous les hommes, chaque homme, en relation avec Dieu. Et pour jouer ce rôle de rassemblement des enfants de Dieu, il faut être tout à tous, comme dit Saint-Paul », explique-t-il dans une interview accordée à Cameroon tribune, hier lundi. Mgr Jean Mbarga est ferme : « le Cameroun a voté des lois et des procédures qui humanisent et légalisent le processus d'accès aux postes de responsabilité, notamment à la présidence de la République. A partir du moment où ce processus a joué son rôle, inéluctablement, la personne qui en sort élue est légalement constituée, et a droit à la reconnaissance de tous les citoyens [...] Les tensions électorales finissent avec la proclamation des résultats ».

Dans cette sortie qui a tout l'air d'avoir été suscitée par le pouvoir, le prélat trouve que le Conseil constitutionnel « a fait une entrée magistrale dans la scène politique et publique » du Cameroun. Ces sons de cloches discordants au sein du clergé sont loin de relever de l'inédit. Les deux prélats étaient déjà en opposition sur le décès dans des conditions demeurées troubles de Mgr Jean-Marie Benoît Bala, en juin 2016. Samuel Kleda, persuadé que l'évêque avait été « brutalement assassiné », était pour la manifestation de la vérité avant l'organisation des obsèques. Jean Mbarga, quant à lui, prônait la retenue et appelait ses confrères à faire confiance à la justice.

**Mathias Eric Owona Nguini**

## Les prélats peuvent émettre des avis

*Le politologue analyse les sons de cloche divergents et quasi-permanents entre les deux évêques et pense que ceux-ci sont l'expression du pluralisme.*



Par Jean De Dieu Bidias

**L'église catholique qui est au Cameroun n'est-elle pas menacée dans sa dynamique de groupe, au vu de la divergence quasi-permanente de points de vue entre Mgr Kleda et Mgr Mbarga ?**

L'Eglise catholique, quand elle s'exprime en tant qu'institution, le fait par des canaux qui sont clairs et sont généralement reliés à la Conférence épiscopale nationale du Cameroun (Cenc). Maintenant, les prélats peuvent émettre des avis qui sont personnels, quelles que soient leurs qualités de leader moral et spirituel. Le fait que les deux prélats aient des positions divergentes ne signifie pas nécessairement que ce soit une expression de la division de l'Eglise catholique. C'est simplement l'expression du pluralisme



parce que, ces deux prélats sont d'abord des citoyens. **Le politique n'essaie-t-il pas de diviser l'Eglise pour mieux régner ?**

Monseigneur Kleda est certes président de la Cenc, mais il est aussi archevêque du diocèse de Douala. Il est par ailleurs un citoyen camerounais. Donc, même si toutes ces qualités sont attachées à sa personne, il convient de les distinguer dans une certaine mesure. Mgr Kleda peut émettre

une opinion qui n'engage pas la responsabilité de la Cenc, tout comme Mgr Mbarga lorsqu'il s'exprime à titre personnel ; sauf quand il parle dans le cadre de la Cenc. Ce qui suppose qu'il y ait donc un accord entre l'ensemble des prélats. Il peut avoir des interactions entre politique et confession. Mais, il convient bien de distinguer le monde temporel du monde spirituel, même si le monde spirituel a des bases dans la popularité, et même si le monde temporel comporte lui-même des principes spirituels. Les domaines du politique et du religieux sont relativement distincts dans les concessions qui se sont imposées à notre société, du fait du contact avec les cultures occidentales.

**Et que vous suggère le cas de la Conférence épiscopale de la République démocratique du Congo ?**

Le cas de la République démocratique du Congo (Rdc) montre que dans certaines conjonctures, les confessions religieuses et spirituelles et les institutions qui les représentent peuvent s'engager pleinement dans les combats qui sont directement politiques. Et là, il est à double tranchant, parce qu'en s'engageant dans ces coulisses, il y a aussi la possibilité pour ces confessions religieuses d'être désacralisées, parce qu'elles émettraient des positions et des opinions politiques qui ne plairaient pas à tout le monde.



Claude Abé

## Cette opposition a toujours existé

Sociopolitiste et enseignant à l'Université catholique d'Afrique centrale, il pense que Douala et Yaoundé, en tant qu'institutions, façonnent le comportement des prélats.



Par Jenner Onana

**L'église catholique qui est au Cameroun n'est-elle pas menacée dans sa dynamique de groupe, au vu de la divergence quasi-permanente de points de vue entre Mgr Kleda et Mgr Mbarga ?**

Ce n'est pas un élément nouveau, cette opposition a toujours existé. Si vous regardez l'histoire des rapports entre l'Eglise catholique, notamment l'archevêché de Douala, l'évêché de Nkongsamba et l'archevêché de Yaoundé, vous vous rendez-compte que lorsque Mgr Ndongmo était vent debout contre le régime d'Ahidjo à Yaoundé, c'était mifigue mi-raisin. Un jour on est contre le régime, un autre jour on essaie de tempérer. Vous vous rendez aussi compte que depuis l'arrivée de Mgr Kleda, on est dans la continuité du message qui a toujours été porté par Mgr Tumi. Un message très critique à l'endroit de la gestion des institutions de la cité. Pendant qu'à Yaoundé, on est dans un message qui est plus ou moins tempéré, même si on se veut critique. Car, soit dit en passant, Yaoundé c'est quand même la capitale politique.

Les positions qu'on peut avoir étant à Yaoundé ne sont pas les mêmes qu'on peut avoir étant à Douala. L'histoire de la ville de Douala, qui est une ville qui a toujours été vent debout contre le pouvoir, nous indique aussi que la ville, en tant qu'institution, peut façonner le comportement des prélats, tandis que la ville de Yaoundé, peut aussi avoir une autre manière de façonner ses prélats ; sans que ces derniers ne remettent en question le sens de la collégialité qui a toujours existé au sein de l'Eglise catholique.



**Peut-il exister une frontière étanche entre la politique et l'église ?**

A première vue, il n'y a pas de confusion entre le politique et le religieux dans la mesure où l'Etat camerounais, de par sa Constitution, est un Etat laïc. En tant que tel, le politique a son domaine qui est spécifique, pendant que le religieux a le sien. Mais il ne s'agit là que d'une séparation de principe, dans la mesure où vous vous rendez bien compte que l'Etat soutient les œuvres sociales de l'Eglise, notamment à travers un certain nombre de financements ou de subventions qui sont donnés pour l'éducation des jeunes camerounais dans l'enseignement confessionnel. Vous

vous rendrez également compte qu'il y a un domaine du politique qui, sans relever du religieux, est du domaine de la sacralité. Donc, la frontière n'est pas aussi étanche que ça. En tant qu'institution, l'Eglise a une fonction d'articulation de l'opinion publique. A ce niveau, on voit bien qu'elle peut émettre son avis critique sur la gestion des affaires de la cité. Donc, bien qu'étant dans un Etat laïc, elle se mêle bien de la politique, mais dans une démarche qui ne relève pas de la politique politicienne.

**D'aucuns estiment que le politique essaie de diviser l'Eglise pour mieux régner. Êtes-vous de cet avis ?**

C'est une hypothèse qui peut exister, d'autant plus qu'on voit qu'il y a beaucoup de connivences qui existent entre les hommes d'église et les gouvernants. Pendant que certains choisissent de ne pas se laisser inféoder, on voit bien qu'il y a beaucoup d'hommes d'église qui sont inféodés aux gouvernants. Et ce rapprochement ne va pas sans s'étendre sur des points de vue qui sont les leurs. Il y a probablement une utilisation de l'Eglise dans le sens politique, qui rencontre des intérêts du politique et aussi qui rencontre des intérêts de l'opposition, quand on voit les positions qui sont celles de Mgr Samuel Kleda. Donc, il ne faut pas voir le politique uniquement au sens de l'inféodation du gouvernant, il y a aussi une démarche d'intimidation des opposants. On peut constater que, s'agissant par exemple du mouvement de défiance des institutions mis en route par le Mrc, certains ont voulu instrumentaliser la cathédrale de Yaoundé comme celle de Douala.

Ludovic Lado

## Il y a un jeu de pouvoirs au sein de l'Eglise

Le point du prêtre Jésuite, ancien enseignant à l'Université catholique d'Afrique centrale.



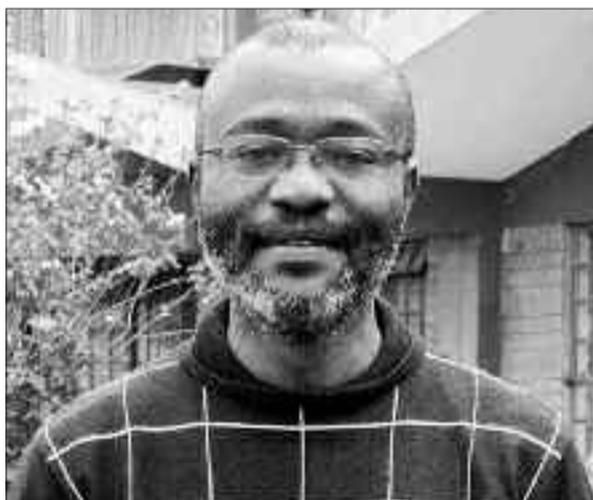
Par Jean De Dieu Bidias

**L'Eglise catholique qui est au Cameroun est-elle menacée dans sa dynamique de groupe ?**

Non pas du tout ! J'évoquais déjà cette cacophonie au sein de l'épiscopat camerounais dans ma lettre ouverte de 2011 aux évêques après les élections présidentielles. Ce n'est donc pas nouveau. Et puis, il ne faut pas réduire l'église à son clergé. Le clergé n'est qu'une infime partie de l'église. Et les fidèles laïcs ne sont plus dupes. Ils savent faire la différence entre les évêques « gombotiques » et les vrais pasteurs. Les querelles, voire scandales, du clergé ne les impressionnent plus. Et c'est tant mieux.

**Le politique n'essaie-t-il pas de diviser l'Eglise pour mieux régner ?**

C'est bien ce qui se passe, et c'est leur meilleur sport. Il est évident que le régime Biya a ses sympathisants irréductibles au sein de l'épiscopat camerounais. Ce sont des alliances d'intérêt mais qui finissent toujours mal. Quand le politique a fini de vous utiliser, il vous lâche sans préavis. Ces gens n'ont pas d'états d'âme quand leurs intérêts sont en jeu. Heureusement que l'Eglise ne se limite pas aux évêques. Vous voyez aujourd'hui des populations se soulever contre des chefs de village véreux et égoïstes, c'était inimaginable il y a quelques décennies. Ce n'est pas à exclure dans l'église de demain. Le clergé doit faire attention ! Les fidèles ne sont plus dupes. Il va arriver un moment où ce sont les fidèles qui sanctionneront ceux du clergé qui se servent au lieu de servir la vérité et la justice.



**Est-ce qu'une sortie de Mgr Kleda au lendemain d'un scrutin présidentiel peut être considéré comme celle d'un individu et non comme celle du président de la Conférence épiscopale, ainsi que l'estime Mgr Mbarga ?**

Oui, bien évidemment qu'il faut faire la différence entre Mgr Kleda comme citoyen, comme archevêque de Douala et comme président de la Conférence épiscopale nationale du Cameroun. Mais il ne me semble pas que Mgr Kleda a prétendu qu'il intervenait au nom de la Conférence épiscopale du Cameroun, parce que généralement quand c'est le cas, il fait un communiqué avec cette précision. Pourquoi son confrère a-t-il senti le besoin de se désolidariser du point

de vue de Mgr Kleda ? Dieu seul le sait ! C'est de son droit, en plus. Mais, pour ma part, je pense naturellement que Mgr Kleda a bien fait d'interroger les chiffres. Il est dans son rôle. Tout bon pasteur doit avoir le souci de la vérité des urnes et du primat du bien commun ; ça doit être un réflexe chez eux. Que l'épiscopat camerounais soit incapable de voir et de dire que les résultats du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sont invraisemblables relève d'une cécité spirituelle. Les anglophones que le régime Biya canarde depuis deux ans ne peuvent pas l'avoir plébiscité à 80% comme leurs résultats fabriqués le prétendent. J'ai toujours dit que le dispositif électoral camerounais est une machine à fraudes, et il est urgent de le réformer.

**Une frontière étanche est-elle possible entre la politique et l'Eglise ?**

Non, et pour deux raisons principales. La première est que l'Eglise est toujours insérée dans une société politiquement organisée et participe de facto à ses rapports de forces. Deuxièmement parce qu'au sein de l'Eglise elle-même, il y a un jeu de pouvoirs du fait de son caractère très hiérarchique. N'oublions pas que le pape est représenté dans chaque pays par un nonce apostolique qui a le statut de diplomate du Vatican. C'est une fonction hautement politique. Les relations Eglise-Etat sont complexifiées par ces différents niveaux d'enchevêtrement, et chaque institution exploite les marges de manœuvres dont il dispose en fonction de ses intérêts.

## Conseil constitutionnel

## Le « savoir » sur l'institution se dévoile

Dans un ouvrage récemment commis, Maurice Feukou présente les us et pratiques dévolues à l'instance des « 11 sages ».



Par Jean-Christophe Ongagna

« Quelle est la nature du Conseil constitutionnel ? », « Que peut le Conseil constitutionnel pour un texte en examen au Parlement ? », « Sur quoi portent les avis du Conseil constitutionnel ? », « Le Conseil de sécurité de l'Onu (Organisation des Nations-Unies, Ndlr) peut-il valablement saisir le Conseil constitutionnel ? »... Ces questions et de nombreuses autres – aussi pertinentes qu'anodines et qui aiguisent la curiosité au fil de la lecture –, trouvent des réponses dans « Je veux tout savoir sur... Le Conseil constitutionnel du Cameroun (CCC) », rédigé par Maurice Feukou. « L'ouvrage [...] est totalement différent des autres qu'il (l'auteur, Ndlr) a commis, puisqu'il se décline en une conversation entre le professeur Feukou Maurice et un citoyen ordinaire ne sachant rien du droit, matière au langage ésotérique, totalement fermé, compréhensible des seuls initiés », relève le préfacier, Jean-Emmanuel Pondi. Celui qui est vice-recteur chargé de la coopération de l'Université de Yaoundé I, ajoute en rassurant : « Cette méthode s'arcboutant sur un jeu de questions et de réponses a l'avantage de mettre le Conseil constitutionnel, institution aux multiples facettes, à la portée de tous, sans exclusive. Les questions, même les plus bêtes n'ont pas été éludées, dans la mesure où les réponses les plus précises voire les plus détaillées les ont avec fioriture élucidées ». « Je veux tout savoir sur... Le Conseil constitutionnel du Cameroun (CCC) », livre somme toute « didactique, analytique et pratique pour tous » et qui renseigne sur les us et pratiques de l'instance des « 11 sages », n'est pas qu'une simple recension du jeu de questions – réponses. L'œuvre tire sa conception «...à la lumière des institutions similaires et des textes... ». C'est

ainsi que dans cette optique, l'auteur présente notamment dans ce qu'il est convenu d'appeler une étude comparative, des points de similitude mais surtout, ceux qui marquent la différence entre le Conseil constitutionnel camerounais et la Cour constitutionnelle du Bénin en l'occurrence.

Les similitudes entre les deux institutions renvoient par exemple, à leur origine constitutionnelle (la loi fondamentale), ou encore à leur compétence (pour le contrôle des actes). Quant aux points spécifiques, la date de leur création (18 janvier 1996 pour le Cameroun et 11 décembre 1990 pour le Bénin), la date de mise en place effective (07 février 2018 pour le Cameroun et 04 mars 1991 pour le Bénin), la dénomination (Conseil constitutionnel pour le Cameroun et Cour constitutionnelle pour le Bénin), ou encore l'effectif des membres (11 pour le Cameroun et 07 pour le Bénin)... montrent la différence entre les deux institutions présentes dans les deux pays. Inscrit en noir sur blanc dans la Constitution du 18 janvier 1996, le Conseil constitutionnel est mis en place le 07 février



dernier – après 22 ans d'attente –, à la faveur des textes de décrets signés par le président de la République, Paul Biya. Aussitôt, il ne va pas chômer. C'est ainsi qu'on le verra dans l'exercice de ses fonctions lors de la présidentielle du 07 octobre dernier qui vient de s'achever, tout comme lors des sénatoriales du 25 mars de l'année en cours. Des faits d'armes d'actualité qui ont suscité la conception de la présente œuvre. Laquelle qui, nonobstant la première de couverture très peu attrayante, regorge d'un contenu riche et varié.

« Je veux tout savoir sur... Le Conseil constitutionnel du Cameroun (CCC) » - ouvrage de 597 pages qui s'inscrit dans le temps et qui n'est pas le tout premier de Maurice Feukou -, est imprimé aux éditions Sopecam (Société de presse et d'édition du Cameroun, Ndlr). Celui qui est par ailleurs connu dans le cadre de la préparation à l'entrée dans les grandes écoles, est entre autres, auteur de « Je veux tout savoir sur le Tribunal criminel spécial » et de « Et voici enfin, l'heure des comptes ».

## Macron félicite Paul Biya

Dans un message daté du 25 octobre dernier et lu hier 29 octobre sur les ondes de la radio d'Etat, le président français, Emmanuel Macron, adresse ses félicitations au Paul Biya fraîchement réélu, et ne manque pas de rappeler au passage le soutien de son pays au Cameroun, dans le cadre d'une sortie de crise relative à la situation dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. Il rappelle par ailleurs que le Cameroun et la France sont liés par « des relations anciennes, de confiance et d'amitié ». Emmanuel Macron formule ainsi le vœu que « le renouvellement dans la continuité » qu'impulsera Paul Biya pour la jeunesse camerounaise, de concert avec son pays, puisse avoir un impact positif sur les projets, initiatives et réformes entreprises pour cette couche de la société.

## Parlement

Dans un arrêté rendu public hier 29 octobre, le président de l'Assemblée nationale, Cavaye Yeguié Djibril, convoque la Chambre basse dans le cadre d'une session ordinaire qu'il présidera le vendredi 02 novembre prochain dès 11h. Dans le même temps, le président du Sénat, Marcel Niat Njifenji, convoque également la Chambre haute dans le cadre de la troisième session ordinaire, le même jour dès 16h. En rappel, ce rendez-vous parlementaire devrait s'appesantir sur l'examen du projet d'adoption de la loi de finances pour l'exercice 2019, et laisser place au ballet des membres du gouvernement qui lors de cette occasion, sont appelés à défendre chacun, son enveloppe budgétaire devant la « Commission Ayayi », chargée des finances et du budget à la Chambre basse.

plus certain que pour les municipales. Je serai dans un parti politique. Je peux acheter une investiture, comme on l'a vu pendant cette présidentielle. Mais, je ne le ferai pas parce qu'il y a des partis au sein desquels j'ai de solides liens d'amitié, dans lesquels je pourrai prendre une adhésion. Mais, ce qui est important pour moi c'est de mettre sur pied une vaste coalition de partis politiques qui va permettre d'avoir des listes de consensus aux législatives et municipales. Et j'irai aux élections sous la bannière de ces partis-là qui se seront entendus pour aller aux élections sous une bannière, de manière à éviter de disperser nos voix face au Rdp.

## Abel Elimbi Lobè

## Je serai investi aux législatives par un autre parti

Le conseiller municipal SDF à Douala 5 qui vient de déposer une lettre de démission au maire, projette d'être député en 2019.



Par Blaise Djoukepe

En date du 16 octobre 2018, vous avez adressé une lettre de démission du conseil municipal de la Commune d'arrondissement de Douala 5ème. Vous dites ne pas être en accord avec les raisons avancées par le chef de l'Etat pour proroger d'un an un mandat qui devait s'achever le 16 octobre dernier. Cette démission n'est-elle pas une manière de vous défaire totalement de tout lien avec le SDF ?

Mon lien avec le SDF est rompu sur la forme, mais, dans le fond, ce n'est pas un lien qu'on peut rompre aussi facilement. J'y ai passé une vingtaine d'années de ma vie politique et laissé beaucoup d'amis. J'ai expliqué ma démission. Je ne suis pas d'accord avec les raisons pour lesquelles le président de la République a prorogé les mandats. Il n'y a aucune raison que j'exécute un mandat qui n'est plus celui du peuple, mais, du président de la République. Le président de la République dit que les calendriers électoraux se chevauchent, et que l'année 2018 est encombrée. Pourtant, il est l'artisan de cet état des choses pour avoir prorogé le mandat des députés en 2012. Si le président en a décidé et que tous ces mandats coïncidaient en 2018, il me semble raisonnable de penser qu'il



le voulait. En différant ces municipales et législatives en 2019, moi qui n'entends pas cautionner les actes de mauvaise gouvernance, parce que le non-respect du calendrier électoral constitue des actes graves de mauvaise gouvernance, je n'ai pas non plus l'intention d'en tirer profit, quel que soit l'argent que cela peut rapporter.

**Quand est-ce que cette démission prend-elle effet ?**

La démission prend effet à compter de la date de la lettre qui accuse réception de votre lettre de démission, donc dès que le maire accuse réception. En attendant que le maire accuse réception, je suis toujours conseiller municipal. Mais, s'il ne le fait pas, je lui écris et, à partir de ce moment-là, ma démission prend effet.

**Comment entrevoyez-vous votre avenir politique ?**

Je serai candidats aux élections législatives, c'est beaucoup

## Douane

# Des experts planchent sur un plan stratégique triennal

Réunis à Yaoundé du 29 octobre au 02 novembre, ils vont produire un document de synthèse sur les défis de la région mondiale des douanes pour l'Afrique occidentale et centrale.

 Par Jenner Onana

De 2019 à 2022. L'organisation mondiale des douanes (Omd) se donne trois ans pour apporter des solutions collectives, concertées, durables et efficaces aux problèmes communs que connaissent l'ensemble des pays de la région Afrique occidentale et centrale. C'est le plan stratégique triennal. Il sera élaboré et lancé au cours de la réunion des administrateurs de douanes de la région Afrique occidentale et centrale qui se tient à Yaoundé du 29 octobre au 02 novembre prochain. Par ailleurs, la 15<sup>e</sup> réunion des experts de la conférence des directeurs généraux des douanes de la région de l'Organisation mondiale des douanes pour l'Afrique occidentale et centrale va permettre de produire un document de synthèse sur les défis de la région. Il s'agit, entre autres, de « la politisation de la douane, le leadership, la gestion des ressources humaines, la criminalité transfrontalières, la gestion coordonnée des frontières ». Pour le directeur général des douanes du Cameroun, Fongod Edwin Nuvaga, la ren-

contre de Yaoundé apporte une innovation particulière. « L'Organisation mondiale de la douane a souvent l'habitude de proposer un plan stratégique pour les douanes du monde. Avant 2018, la procédure était que le secrétariat nous propose un plan stratégique, maintenant les choses ont changé. Le secrétaire a envoyé le secrétariat adjoint pour recueillir les contributions des différents douanes du monde », explique-t-il. Ricardo Trevino Chapa, le secrétaire général adjoint de l'Organisation mondiale des douanes était en effet présent lors de l'ouverture officielle des travaux par Louis Paul Motaze, le ministre des Finances. Les travaux en cours vont en outre permettre « d'échanger sur les résultats d'établissement des priorités régionales ; d'engager des discussions concernant l'environnement douanier ; discuter sur les définitions de la mission et la vision ; renforcer la collaboration entre les douanes de la région Omd et Aoc ». La région de l'Organisation mondiale des douanes pour l'Afrique occidentale et centrale compte 23 pays.

## Élargissement de l'assiette fiscale

# Le potentiel des industries extractives sous-exploité

 Par Pascal Dibamou

Les secteurs minier et pétrolier participent à moins de 15% au produit intérieur brut (Pib) du Cameroun. Une performance en deçà des attentes puisque ces domaines regorgent d'énormes potentialités pour le développement économique. Notamment, une réserve d'environ 250 millions de barils de pétrole et un potentiel réserve minier. Le problème c'est que les administrations d'assiette fiscale ne recouvrent pas suffisamment d'impôts, droits et taxes découlant des activités des industries extractives. Il s'agit des questions relatives au taux d'imposition, à l'assiette et aux exonérations à appliquer tant en phase de prospection ou d'exploration, qu'en phase d'exploitation et d'exportation. « Ce recouvrement ne semble pas être une tâche aisée pour nos administrations fiscales », constate Gilbert Didier Edoa, secrétaire général du ministère des Finances. Celui-ci requiert en effet des compétences pointues. Devant cette situation, le Minfi a décidé de renforcer les capacités de ses cadres. La formation a débuté le 29 octobre sur le thème : « La chaîne de valeurs, de l'exploration à l'exportation : les techniques de prélèvement fiscaux dans le secteur des industries extractives ».

## Formation et emploi

# L'offre de Bolloré aux jeunes Camerounais

La 7<sup>e</sup> édition du Sapef, tenu du 23 au 25 octobre dernier au palais des congrès de Yaoundé, a été une occasion pour la structure de présenter sa politique des ressources humaines.

 Par Jenner Onana

Le groupe Bolloré était présent à la 7<sup>e</sup> édition du Salon pour la promotion des études Françaises (Sapef) tenue au palais des congrès de Yaoundé du 23 au 25 octobre dernier. Dans son stand, une grande table sur laquelle sont rangés différents tracts. Sur ces derniers, sont proposés les opportunités et métiers de pointe qu'offrent les entreprises du groupe Bolloré. Des hôtesses postées à l'entrée orientent les visiteurs, lesquels se bousculent pour s'arracher un dépliant de la structure. « Nous présentons aux jeunes camerounais notre politique des ressources humaines, axe central de notre politique de développement des compétences. Les jeunes constituent un vivier important pour, non seulement nos besoins actuels, mais aussi nos besoins à venir », explique le directeur des ressources humaines de Kribi Conteneurs Terminal (KCT), Etienne Léon Bakondon. Ainsi, avec une main d'œuvre essentiellement constituée de jeunes, le groupe Bolloré « ambitionne de créer de la valeur et développer les compétences des collaborateurs, lesquelles (compétences) sont au cœur de la performance ».

Au Cameroun, Bolloré emploie plus de 5 000 personnes, apprend-on du directeur des ressources humaines de KCT. Pour ce faire, il met un accent particulier sur la for-



Une vue du stand de Bolloré.

mation des jeunes. « Nous avons des conventions avec des écoles, notamment l'Université catholique d'Afrique centrale. Nous n'allons pas nous arrêter là parce que nous allons diversifier les formations comme celles qui se font à

Kribi dans les écoles et instituts. En outre, nous sommes en partenariat avec le Fonds national de l'Emploi ». Bolloré Transport et Logistics est présent dans 109 pays avec 37000 collaborateurs.

**Echos des marchés****Les fruits comme ils vont**

*A Yaoundé, malgré la carence de certains fruits, les espaces sont fournis. En effet, si l'ananas et la papaye sont rares, la pastèque et la mandarine comblent les envies des consommateurs.*



Par **Andréa Lentchou** (Stagiaire)

**Mandarine****La dernière ligne droite**

**S'**offrir la mandarine est actuellement chose facile dans la ville de Yaoundé. Cet agrume juteux est vendu « à bas prix en comparaison avec d'autres fruits », déclare, très enthousiaste, une consommatrice. Au marché du Mfoundi, on retrouve plusieurs variétés de mandarines qui sortent des régions du Mbam et de la



Lekié. Grosse ou petite elle est consommée à l'aveuglette par tous. Le tas de mandarines dans ce marché est vendu à 200, 500 ou 1000 Fcfa en fonction du vendeur ; des tas qui contiennent une dizaine de fruits. Pour les grossistes, le cageot de mandarines est vendu à 5000 Fcfa, tandis que le panier varie entre 20000 Fcfa et 25000 Fcfa. « Ce fruit passe normalement et ça se consomme comme des petits pains en ce moment », déclare une vendeuse.

Par contre, si, pour le moment, la vie est

rose pour ces vendeurs, « dans deux semaines, sa popularité va baisser car ça ne sera plus sa saison et ce sera difficile pour nous parce que les prix vont augmenter avec la rareté qui va s'installer », ajoute-t-elle d'un ton triste. En attendant la saison des vaches maigres, beaucoup se ravitaillent abondamment. « Avant que la mandarine ne disparaisse, je consomme d'abord à fond car c'est mon fruit préféré », explique Christian avec un petit sac plastique de mandarines à la main.

**Pastèque****Sur son plus beau jour**

**D**ans sa haute saison, la pastèque ne risque pas de manquer d'acheteurs, pour la joie des vendeurs. « Un chargement de pastèques c'est 600 000 Fcfa et on y compte de 1200 à 1400 fruits. Dans ce cas, que ce soit le démarcheur, l'acheteur ou même le chauffeur, tout le monde y trouve son compte », explique un commerçant.

La pastèque a trois catégories : la « carolac » (celle qu'on retrouve le plus dans les marchés, ndlr), la « baby-chouca » (de couleur vert sombre, ndlr) et de la « charliston » (celle ayant les rayures, ndlr). Elle quitte l'Ouest, le Littoral, du Nord, etc. pour la ville de Yaoundé. Sur toutes ses formes, la tête de pastèque varie selon les vendeurs, qui n'extrapolent pas le prix de 2000 Fcfa le fruit. « Au départ je ne vendais qu'en gros, surtout aux femmes des commerces, parce que je me faisais beaucoup plus de revenus ; Mais ce n'est plus le cas », explique Yannick, grossiste au marché du Mfoundi. Ce fruit est aussi prisé que



les mandarines actuellement dans les marchés. « Je consomme au moins une tête pastèque par jour. Parfois je fais même la salade de fruits mais beaucoup plus avec ce fruit », affirme un acheteur.

**Papaye****Les premiers fruits de la saison**

« J'ai une préférence pour la chair charnue et appétissante de la papaye Goliath », confie Franck. Seulement, le jeune homme devra encore attendre avant de satisfaire ses envies. En effet, ce fruit ne se trouve pas encore en abondance sur le marché. La « Goliath » se vend actuellement entre 1000 et 2000 Fcfa le fruit ; pendant qu'en gros, le sac atteint parfois 15000 Fcfa.

La papaye existe sous deux variétés : la papaye solo (qui est toute petite, ndlr) et la papaye Goliath (qui est assez volumineuse, ndlr). La papaye solo, fait sa star le lundi et le jeudi sur les étals du marché du Mfoundi. Elle est cultivée à Okola dans le département de la Lekié et à Njombé-Penja dans le Mounjo. C'est un fruit qui a subi des traitements par les cultivateurs pour ne pouvoir être conservé plus longtemps.

Elle est vendue au marché en détail au prix de 50 Fcfa, 100 Fcfa, 500 Fcfa et 3 à 1000



Fcfa. Quand il y a manque, comme c'est le cas actuellement, les trois fruits habituellement vendus à 1000 Fcfa coûtent 2000 Fcfa. Et écoulé en gros, son panier n'excède pas 25000 Fcfa. « L'inconvénient avec ce fruit est qu'il noircit au soleil. Et quand l'acheteur voit ça, il se dit que c'est gâté, alors que ce n'est pas le cas. Il ne faut pas non plus verser de l'eau dessus si vous ne voulez pas qu'il devienne trop tendre », explique Dimitri vendeur au marché du Mfoundi.

**Ananas****En petite quantité dans les marchés**

**S**elon un vendeur, « depuis deux mois le marché est lent ». Chose qui ne ravit pas tout le monde. « L'ananas est l'un de mes fruits phares, c'est plus facile de le trouver et de le consommer. Et ce n'est pas la joie pour moi qui en raffole », se plaint un consommateur. La rareté actuelle se justifie par le fait qu'« on exporte presque tous les fruits d'ananas en direction des pays comme le Gabon et le Congo », explique Mickael, vendeur de fruits, avec une grimace au visage qui laisse paraître son mécontentement. « Malgré l'usage de certains pesticides pour accélérer sa croissance, l'ananas n'est pas en quantité sur le marché », ajoute-t-il.

L'ananas exposé et vendu actuellement dans les marchés de la ville de Yaoundé est de petite quantité. Cependant, elle sort sur deux catégories, les ananas « Grogba » (qui ne se vendent pas bien et ont une couleur verte, ndlr), et l'ananas « Cain »



(qui se vend assez bien et est de couleur jaune ndlr). Pour entrer en possession de ses fruits, les marchands se ravitaillent dans presque toutes les régions. Il est présentement vendu de 200 à 600 Fcfa la tête.

Jaff Napoleon Bamemjo

## Il faut créer des banques communautaires de céréales

Le coordonnateur du Réseau de lutte contre la faim (Relufa) souhaite aussi qu'il y ait un soutien aux petits agriculteurs.



Par Adrienne Engono Moussang

Après la commémoration de la journée mondiale de l'alimentation (le 16 octobre), une opinion s'inquiète de la montée de la faim dans certaines régions (Extrême-Nord, Sud-Ouest, Nord-Ouest et Est) à cause des troubles socio-politiques. Qu'en dites-vous?

Il est très logique que la faim augmente dans les régions de l'Extrême-Nord, de l'Est et malheureusement, dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun. Depuis très longtemps, le Réseau de lutte contre la faim (Relufa) implémente un projet des banques de céréales communautaires dans l'Extrême-Nord du Cameroun. Ces banques de céréales pour nous sont une stratégie d'adaptation pour la population locale, particulièrement pendant la période de soudure, entre juin et septembre de chaque année. Mais depuis 2013, l'existence de l'insurrection de Boko Haram, de réfugiés venant du Nigeria et de personnes déplacées à l'intérieur du pays dans cette région a aggravé la situation de la faim. Cette tendance est également observée dans la région de l'Est avec des réfugiés de la République centrafricaine. L'augmentation de la population exerce donc une forte pression sur les ressources locales. Il est regrettable que la situation dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ait également généré de nombreux déplacés internes et réfugiés en dehors du pays. La pauvreté, la faim et l'insécurité alimentaire sont à la hausse. Pour leur sécurité, les populations ont quitté les villages et abandonné leurs champs alors que la plupart dépend de l'agriculture. Avec la pénurie des aliments dans ces régions, les prix vont naturellement augmenter. Il est donc regrettable que les régions qui constituaient la corbeille à pain de la nation soient en train de devenir des zones de grave insécurité alimentaire.

Quelle est la situation globale en matière de faim au Ca-



meroun? Autrement dit, y a-t-il d'autres zones qui sont menacées par la faim et dont on ne parle pas?

Normalement au Cameroun, nous devons noter la diversité qui existe entre les régions du Nord du pays et le segment Sud. L'insécurité alimentaire et la faim ont toujours été plus graves dans les régions du Nord que dans la partie Sud du pays, mais la situation politique actuelle, dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, les rend aussi vulnérables à l'insécurité alimentaire. Au Cameroun, on peut dire aujourd'hui que le problème de la faim touche progressivement l'ensemble du pays, contrairement à ce qu'il était. Il y a plusieurs années, le Cameroun pouvait être considéré comme en situation de sécurité alimentaire. Le Programme alimentaire mondial (Pam) décrit également le Cameroun comme un pays en situation d'insécurité alimentaire et a en outre dé-

montré que la consommation alimentaire était inférieure à celle du début des années 80. Le résultat est que 19% des jeunes enfants ont un poids insuffisant, et que le taux de mortalité infantile est en augmentation. et que Ayant travaillé avec les communautés locales dans certains villages du département du Mayo Tsanaga, dans l'Extrême-Nord, j'ai pu constater à quel point l'insurrection de Boko haram avait aggravé la faim dans de tels endroits.

Comment résoudre le problème de la sécurité alimentaire au Cameroun ?

L'on ne peut pas prétendre avoir une solution ou une proposition magique, mais il est clair qu'une combinaison de mesures peut résoudre le problème de la faim au Cameroun. Au sein du Relufa, nous nous concentrons principalement sur les causes systémiques du problème de la faim et réfléchissons donc sur des solutions systémiques à ces problèmes. J'ai parlé plus tôt des banques céréalières communautaires que nous mettons en place dans l'Extrême-Nord du Cameroun pour résoudre le problème de la mauvaise gestion des stocks d'aliments existants au sein des communautés. Mais dans les circonstances actuelles et la situation sociopolitique du pays, je peux dire que le traitement inapproprié de la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest a créé davantage de problèmes alimentaires pour l'ensemble de la population. Aborder le problème politiquement et pas seulement militairement contribuera à lutter contre l'insécurité alimentaire actuelle dans ces régions. Une politique agricole appropriée et un soutien aux petits agriculteurs sont également indispensables. Avec les bonnes politiques et les bonnes pratiques, le Cameroun peut s'attaquer au problème de l'insécurité alimentaire car le pays a un potentiel. Toutefois, la sécurité des populations est aussi primordiale pour la production alimentaire.

## Poliomyélite

# La vigilance toujours nécessaire

Après près de quatre ans sans cas notifié sur son territoire, le Cameroun doit renforcer la vaccination contre cette maladie invalidante.



Par Adrienne Engono Moussang

La 4e Assemblée de l'Organisation mondiale de la santé (Oms) avait fait de l'éradication de la poliomyélite son cheval de bataille, avec le vote d'une résolution dans ce sens. Grâce à la vaccination, seul moyen de prévention de cette maladie invalidante qui affecte les enfants de 0 à 5 ans et peut aussi être diagnostiquée chez des adolescents, la poliomyélite sera maîtrisée. « Nous sommes passés de plus de 200 000 cas de polio à 50 000 voire à une dizaine par an dans les pays endémiques. Nous ne devons pas relâcher les efforts maintenant. Nous devons continuer jusqu'à en finir avec la polio », indique Dr Michel Zafran, le directeur de l'éradication de la poliomyélite à l'Oms, l'un des panelistes d'une conférence virtuelle organisée le 23 octobre à Paris en France et à Genève en Suisse, et suivie par des journalistes à Karachi au Pakistan, Nairobi au Kenya et Yaoundé au Cameroun. C'était en prélude à la Journée mondiale de lutte contre la poliomyélite commémorée le 24 octobre de chaque année.

La maladie avait refait surface et le Cameroun avait été déclaré pays importateur du poliovirus sauvage en 2014, une obligation pour ses ressortissants de se faire vacciner pour sortir du pays.



La vaccination, meilleur moyen de prévention.

Grâce à une série de campagnes de vaccination nationales et synchronisées avec le Nigeria, principalement, les autorités camerounaises ont réussi à sortir le pays de ce cercle. Sauf qu'à

présent, le Nigeria qui partage une longue frontière avec le Cameroun, avec le Pakistan et l'Afghanistan, est affecté par cette pathologie à l'heure actuelle. « Le dernier cas lié au poliovirus sauvage (pvs) date de juillet 2014. Donc, la polio au Cameroun relève du passé. Mais cela ne veut pas dire que la lutte ne continue pas. On pense qu'en 2021, ce chapitre de polio peut être définitivement clos avec la planification et la transmission des acquis », rassure le Dr Paulin Kouam, le chef du district de santé de Malantouen, concerné par l'épidémie de 2013-2014. La disponibilité des vaccins, comme le rappelle le Dr Ibrahim Koné, responsable des questions techniques pour l'éradication de la poliomyélite et la vaccination de routine au Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) inquiète. David Loew, directeur de Sanofi Pasteur, lui aussi panéliste s'inquiète : « Nous sommes préoccupés parce que nous ne pouvons pas intervenir dans un délai très court dans la production et le déploiement des vaccins ». Il rappelle qu'il faut anticiper dans la production des vaccins en fabriquant maintenant, ceux devant être inoculés en 2023. Seulement, ceci exige une mobilisation des fonds qui ne suit pas toujours.

Concert du 06 octobre 2018

## Des artistes interdits de spectacle en Europe

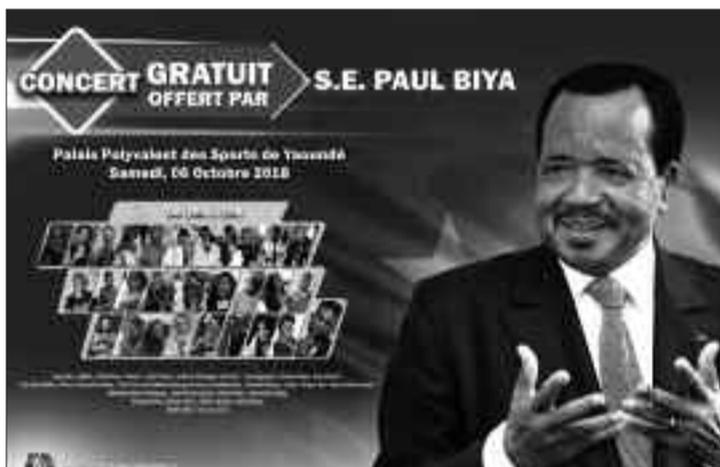
Pour avoir presté lors du show gratuit organisé pour Paul Biya pendant la campagne électorale, une trentaine d'entre eux sont indésirables.



Par Marthe Ndiang

Tout est parti du concert organisé au Palais polyvalent des sports de Yaoundé, le 06 octobre dernier, à la veille du scrutin présidentiel qui a vu la victoire de Paul Biya. Il a suffi de l'annonce de ce concert géant clôturant la campagne du président sortant et candidat à sa propre succession pour que les tensions montent et que les polémiques naissent par la même occasion. Sur la toile, les publications et commentaires vont alors s'enchaîner. Les uns plus insultants que les autres, à l'endroit de la trentaine d'artistes attendus à ce concert géant. Un casting d'artistes de différentes générations et venant de plusieurs horizons du pays. Sur scène pour ce grand show : Annie Anzouer, Mani Bella, K-Tino, Kareyce Fotso, Nicole Mara, Isnebo, Prince Afo Akom, Ghislain Dimai et Majoie Ayi, entre autres artistes-musiciens. Et pour l'humour, Kaiser Show.

Alors que l'élection est passée et que le président réélu n'attend plus que la prestation de serment, un nouvel épisode de cette série est offert au public. Dans une vidéo qui circule sur les réseaux sociaux, les artistes ayant répondu présents au concert de Paul Biya sont d'ores et déjà « *persona non grata* » en Europe et même dans les pays hors du « *vieux continent* ». Les plus durs semblent être les Camerounais vivant en Belgique. « *Ce sont des affamés ces artistes. Sinon comment quelqu'un peut soutenir ce régime vieux de 36 ans ? On les attend quand ils vont recommencer à crier partout pour leurs droits d'auteur* », lance un internaute. « *Ils sont*



Le concert qui crée la polémique.

*interdits de spectacles et de concerts ici en Europe dorénavant. On ne les veut plus*», enrage un autre. Et Francine de conclure, « *vous allez bien vous battre avec la diaspora camerounaise chers artistes* ». Chose curieuse, cette violence verbale n'est pas observée à l'endroit des artistes que l'on a vu aux côtés des candidats de l'opposition. Notamment Longuè Longuè, Coco Ateba, Valsero et autres.

### Liberté de choix

Face à cette avalanche de réactions, certains artistes ayant presté au concert de Paul Biya sortent de leur réserve. Loin de s'en émouvoir, l'artiste musicienne K-Tino rappelle sa liberté de choix et d'expression. « *On m'appelle Nkou, le sel. Interdite pendant*

*une dizaine d'années dans certains médias, je suis devenue la femme du peuple. J'ai ma liberté de choix et d'expression. Je suis artiste. Tous mes week-ends sont pleins* », répond-elle. Alors, « *ceux qui croient me menacer ou vouloir m'interdire quoi que ce soit, vous n'êtes pas encore nés (...)* mes vrais fans seront à mes concerts, je m'en fiche des haineux et tribalistes », poursuit la « femme du peuple », encore présentée comme la reine du bikutsi.

Même s'il ne faisait pas partie des artistes invités à prester pour la campagne de Paul Biya, Roméo Dika, à travers un communiqué, a également fait une sortie. Le président national du bureau exécutif du Syndicat camerounais des musiciens (Sycamu) relève que « *tout au long du processus électoral, relatif à la présidentielle 2018, notre organisation s'est abstenue de consigne de vote, laissant ainsi à chacun de ses membres l'exercice libre de son droit citoyen de choisir* ». Dans ledit communiqué, il ajoute : « *Aussi, chacun des candidats selon ses contacts et moyens, s'est fait accompagner par des artistes de son choix. Nous trouvons donc anormal que les partisans de Maurice Kamto, au terme du vote, lancent des Fatwa contre certains artistes au point de leur interdire de participation à des spectacles...* ». En attendant, certains de ces artistes devenus indésirables par les concitoyens de la diaspora sont annoncés en concerts dans différents pays européens. Et mêmes si certaines langues parlent déjà d'annulation de ces dates, l'avenir permettra de voir si oui ou non les appels au boycott seront suivis.

## Predator

# La chasse se poursuit

Revisité, l'un des films de science-fiction les plus populaires offre un éventail de surprises dans sa version 2018.



Par Ludovic Amara

La planète terre est encore au centre des enjeux entre créatures extraterrestres. Alors qu'il mène un duel spatial auquel il tente de se soustraire, le vaisseau d'un des chasseurs les plus féroces de l'univers s'échoue dans la jungle de l'Amérique centrale. Ceci, au beau milieu d'une opération de sauvetage d'otages menée par Quinn MacKenna (Boyd Holbrook), mercenaire américain. Son équipe est décimée. Mais, MacKenna réussit à blesser l'étrange empêcheur de sauver en rond et à s'emparer de son équipement qu'il fait ensuite envoyer, par la poste à son fils. Et ce, un peu avant que les inquiétants agents de l'obscur projet « Stargazer » qui l'emploie ne mettent la main sur lui. Le projet Stargazer qui étudie les Prédateurs depuis la première apparition en 1987, tient à garder cette découverte secrète et font passer MacKenna pour un déséquilibré mental tandis qu'il lance la chasse contre son fils, maintenant en possession d'une technologie aliène. Et lorsque les poursuivants du prédateur réussissent à le localiser sur terre, c'est le début d'une chasse qui mêle une forme génétiquement modifiée de prédateurs, un groupe de soldats post-traumatisés et les employeurs du mercenaire.

31 ans après avoir été acteur dans le premier film Predator, Shane Black se trouve derrière la caméra pour réaliser la version 2018 de cette production culte. Pour ce nouveau



film, les scénaristes ont gardé le thème de la chasse en modifiant cependant les protagonistes et en faisant évoluer l'histoire. Predator 2018 se place ainsi comme la suite des

films précédents : Predator 2, Predator vs Alien, etc. Predator 2018 ne trahit pas la franchise. C'est un concentré de scènes violentes, brutales et d'explosions qui va ravir les amateurs de blockbusters. Les dialogues, légers et pleins d'humour, contribuent à rendre ce long métrage plaisant et pour le moins divertissant.

Predator ne va cependant pas rentrer dans les succès cinématographiques de l'année 2018. Le film de Shane Black (qui a déjà dirigé avec un certain succès « Iron Man 3 ») peine à définir une intrigue et est plombé par la prévisibilité et une certaine incohérence dans les scènes. Le trop plein de références, souvent grossièrement placées et un souci de rester coller au thème de la chasse laisse une impression d'une histoire écrite avec peu d'inspiration. De ce film, il ne reste in fine que des vannes gores qui font de Predator une mauvaise comédie sanglante bourrée d'explosions.

### Fiche Technique :

**Titre :** Predator ;  
**Durée :** 107 min ;  
**Genre :** Science-fiction ;  
**Réalisateur :** Shane Black ;  
**Sortie :** Octobre 2018.

## Diaspora

## Les performances des Lions indomptables en clubs

 Par Claude Olivier Banaken

## Sébastien Bassong, un nouveau départ



**A**vant son déplacement en fin de semaine dernière à Burton Albion, Peterborough United, a renforcé son effectif avec l'arrivée du défenseur central camerounais Sébastien Bassong. Libre de tout contrat depuis son départ de Norwich il y a un an, le joueur aux 18 sélections avec les Lions indomptables du Cameroun a paraphé un accord gratuit avec le club anglais de 3e division. Mais pendant cette période morte, le défenseur central du Cameroun, 32 ans bien sonnés n'est pas resté inactif depuis son départ de Norwich. Il maintenait sa forme avec le Queens Park Rangers où il a même inscrit un but avec le club juste avant son départ. Après avoir quitté Metz (France) en 2008, l'international camerounais a connu une carrière plutôt mouvementée en Premier League, passant par Tottenham Hotspur et Newcastle United. Sébastien Bassong a également joué sous forme de prêt pour les clubs de Wolverhampton Wanderers et de Watford au cours de sa carrière. Après plus de 130 apparitions sous les couleurs de Norwich où il a souvent porté le brassard, l'ancien Lion indomptable redonne ainsi un nouveau souffle à sa carrière.

## Alexandre Song de retour

**F**ace à deux de ses compatriotes la fin de semaine écoulée notamment Jean-Pierre Nsame et Moumi Ngamaleu de Young Boys de Berne, lors de la 12e journée du championnat Suisse, l'international milieu de terrain camerounais a rassuré sur sa forme. Malgré la défaite 3-2, Alexandre Song a prouvé qu'il avait encore de bonnes capacités physiques et athlétiques qu'il met désormais au service de son nouveau club le Fc Sion. Une bonne nouvelle pour les fans du joueur qui n'était plus perceptible sur le petit écran ces dernières années. L'ancien milieu de terrain des Lions indomptables était en fait en Russie où il a passé une bonne période sans club. Avec cette 7e défaite de la saison du Fc Sion d'Alexandre Song et de Christian Zock son coéquipier, l'équipe occupe désormais la 8e place du classement avec 11 points. Les Young Boys quant à eux sont leader de la Super League suisse avec 31 points, en 12 matches.



## Clinton Njie et ce permis de conduire !

**A**près avoir présenté des excuses à la Fédération camerounaise de football (Fecafoot) dans l'affaire de son retard et de la chambre d'hôtel, lors du regroupement des Lions indomptables pour le match amical face au Burkina Faso en mai dernier, l'attaquant de l'Olympique de Marseille (Om), Clinton Njie (25 ans) est une fois de plus au cœur d'une polémique. Les faits qui lui sont reprochés font état de ce qu'il serait détenteur d'un faux permis de conduire. Mise au goût du jour le 25 octobre dernier par la chaîne de télévision France 3, l'affaire remonte au 22 juillet dernier. D'après ce média, «l'international camerounais a été intercepté par une patrouille de police alors qu'il roulait trop vite avec sa Bentley sur la corniche du Président-John-Fitzgerald-Kennedy, à Marseille». Le natif de Buea (dans le Sud-Ouest du Cameroun) «a été autorisé à reprendre la route. Mais, au moment du contrôle, l'ancien Lyonnais a présenté un permis de conduire britannique qui a entraîné la suspicion des forces de l'ordre. Les policiers n'ont pas été en mesure de vérifier l'authenticité du document sur le champ. Mais, ils ont transmis une photo à un spécialiste et celui-ci a indiqué qu'il s'agit d'un document contrefait avec un numéro d'identification non répertorié par les autorités britanniques», raconte France 3. Contacté par un autre média français (Rmc), l'Om a riposté en assurant que «Njie dispose d'un permis parfaitement valable». Selon la loi française, circuler avec un faux permis est passible de 5 ans de prison ferme avec une amende de près de 49 millions Fcfa à verser au trésor public.



## Oyongo Bitolo domine Stéphane Mbia

**L**e duel de samedi 27 octobre dernier entre Ambroise Oyongo Bitolo et son compatriote Stéphane Mbia au Stadium de Toulouse, a tourné à l'avantage du latéral gauche de Montpellier. Stéphane Mbia qui enchaînait son deuxième consécutif en Ligue 1 cette saison, n'a pas pu empêcher l'ancien sociétaire de l'Impact Montréal (au Canada) et son club de remporter la partie sur le score de 3-0. Arrivé à Toulouse cet été, Stéphane Mbia retrouve peu à peu son niveau après une trêve de plus de 06 mois. Si le Tfc va mal, Oyongo Bitolo et Montpellier sont sur un nuage. L'ancien arrière gauche de l'Impact Montréal au Canada, actuellement classée 3e de Ligue 1, s'est bien installé dans la défense de son équipe. En attendant la liste de Clarence Seedorf pour le match amical face au Brésil le 20 novembre prochain, Ambroise Oyongo Bitolo compte à son actif 08 matches cette saison et 02 buts enregistrés sous les couleurs de Montpellier.



## Can 2019

## Le vent fait des dégâts sur les chantiers de Garoua

 Par Désiré Domo

**D**ans l'après-midi du dimanche 28 octobre dernier, un vent violent a soufflé dans la ville de Garoua. Ce courant d'air a causé des dégâts énormes dans cette partie du pays en général et sur les chantiers du site de la Coupe d'Afrique des nations (Can) 2019 en particulier. Les toitures, en construction, des stades de Coton Sport et de Reyre ont été affectées, pendant que Celles des stades du Cenajes et de Poumpoumré sont restées intactes. «Au stade de Reyre, la toiture en construction a perdu une dizaine de tôles sur les cent trente qu'elle compte ; au stade de Coton Sport, la toiture a perdu huit tôles sur la centaine installée», explique Bertille Missi Bikoun, directeur de la communication, de marketing et des relations publiques de Prime Potomac dans un communiqué. Selon cette dernière, ces pertes sont dues au fait que toutes ces toitures, en construction, n'ont pas encore été contreventées, ni bardées. Depuis que cet incident s'est produit «les équipes de l'entreprise Prime Potomac en charge des travaux des chantiers de la Can 2019 sont à pieds d'œuvre pour accélérer la mise en place des contrevents. Cela permettra de sécuriser entièrement les dites toitures. Selon, la communicatrice de l'entreprise en charge des travaux du site de Garoua, le processus de finition de ces toitures prendra environ deux semaines. «Ce désagrément, normal dans la phase de construction, n'est pas de nature à affecter les délais encore moins la qualité finale des travaux», précise-t-elle dans le document. Le site a bénéficié de la visite des émissaires de la Confédération africaine de football (Caf) hier 29 octobre dernier. La visite qui a débuté autour de 9h30 avait pour point culminant l'examen des infrastructures sportives, hôtelières, hospitalières et aéroportuaires. Cette descente a été bouclée par une réunion de restitution et la consultation de l'aéroport international de Garoua.

## Choupo-Moting, impuissant face à l'Om

**T**itulaire lors du classico Om-Psg (dimanche 28 octobre dernier, ndlr) comptant pour la 11e journée de Ligue 1 française, Eric Maxim Choupo-Moting est passé à côté de sa rencontre. Avec Cavani absent pour cause de blessure et Mbappé laissé sur le banc des remplaçants pour cause d'indiscipline, c'est Eric Maxim Choupo-Moting qui a eu le privilège de débiter à la pointe de l'attaque parisienne. Malheureusement pour le Camerounais, la soirée n'a pas été prolifique. L'ancien joueur de Mayence n'a pas assez pesé sur une défense marseillaise qui a su bien le contenir pendant plus d'une heure de jeu. Il est alors remplacé à la 62e mn par Kylian Mbappé, qui n'a eu besoin que de 3 mn pour tromper la vigilance de Steve Mandanda, le portier phocéen.





# Ça a cuit !

**Votre numéro de téléphone  
peut être suspendu**

Sur instruction des autorités compétentes, tous les abonnements non ou mal identifiés seront automatiquement suspendus.

Vous avez 18 ans ou plus et avez au moins un numéro de téléphone?  
Évitez la suspension de vos numéros!

Plus que jamais, il est temps de mettre à jour votre identification dans tous les Points Agréés Orange, c'est gratuit!

Munissez-vous de votre CNI ou de votre Récépissé en cours de validité.

 Orange\_Cameroun  
 [www.facebook.com/orangecameroun](http://www.facebook.com/orangecameroun)  
 [www.orange.cm](http://www.orange.cm)  
 My Oranga

